

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-65

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2020-65

**Subventions 2020 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de codéveloppement -
Décision - Autorisation**

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011-0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adopté par délibération n°2018/247 du 27 avril 2018.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 20 manifestations, à hauteur de 715 700 €. Compte tenu des contrats de co-développement votés, il est prévu d'attribuer des subventions à hauteur de 713 200 €, charge aux structures concernées de trouver des financements complémentaires afin d'équilibrer leur budget.

Au titre des contrats de co-développement pour 2020, Bordeaux Métropole a attribué, dans le cadre de subventions d'aide à l'organisation de 2 manifestations, 35 000 €, par délibération n° 2019/748 en date du 29 novembre 2019.

Bordeaux Métropole est également sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation du festival Chahuts 2020, dans le cadre des contrats de co-développement, pour un montant de 35 000€ pour un budget de 176 289 €. Cette demande fait l'objet d'une délibération spécifique en date du 24 janvier 2020, dans laquelle il est par ailleurs proposé d'associer, pour la période 2020-2024, une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le budget de la présente délibération est constitué par les opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
-----------------------	-------------------------	----------------------------	---------------------------

<p>> <u>CARNAVAL DES DEUX RIVES</u></p> <p>Parallèle attitudes diffusion</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C040320121,</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C040630507,</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190162</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C041670132 Et Codev ville de Lormont Fiche action n°C042490159</p> <p>Demande n°2020-00038 en date du 3 juillet 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le Carnaval des deux rives, porté par l'association Parallèles Attitudes Diffusion se déroulera le 8 mars 2020. Son principe est de proposer aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes. L'édition 2020, dernier chapitre de la trilogie dirigée par l'artiste bordelais Guillaumit accentuera encore davantage l'utilisation d'outils numériques et l'expérience de réalité augmentée amorcée en 2018 et poursuivie en 2019. L'édition 2020 sera également marquée par le recours au circuit de l'économie circulaire pour la création des costumes et des chars.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 162 450 €.</p>	<p>15 000</p>	<p>162 450</p>
<p>> <u>PROGRAMME D'EXPOSITION LES ARTS AU MUR</u></p> <p>Association les Arts au mur</p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n° C043180138</p> <p>Demande n°2020-00322 en date du 15 novembre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Les Arts au mur Artothèque est un lieu d'art contemporain tourné vers tous les publics grâce à un mode d'action original, le prêt d'œuvres. Expositions, résidences, programmation culturelle, actions éducatives s'articulent autour de sa collection de 940 œuvres, empruntées par des particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, espaces sociaux, hôpitaux, prisons... L'Artothèque de Pessac est un projet transcommunal, qui attire des publics de toute la métropole (85% de ses publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets. Dans un objectif permanent de démocratisation de la culture et de son accessibilité à tous, elle est à l'initiative de multiples actions développées en association avec des partenaires variés et contribue au dynamisme culturel ainsi qu'au développement économique du territoire.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient la programmation des expositions de cette structure depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 241 992 €.</p>	<p>15 000</p>	<p>241 992</p>

<p>> ESCALES DU LIVRE</p> <p>Ecales littéraires Bordeaux Aquitaine</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C040630478</p> <p>Demande n°2020-00293 en date du 3 septembre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> L'Escale du livre a la particularité d'être à la fois un festival de créations, de rencontres littéraires et un salon du livre. Elle est aujourd'hui reconnue comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires au niveau national. Le festival accueillera du 3 au 5 avril 2020 de nombreux éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes... venus de toute la France et de l'étranger. L'Escale du livre proposera aux participants trois jours de rencontres et de débats avec des écrivains et des illustrateurs, des lectures, des performances, des créations inédites... et un "village littéraire" d'éditeurs et de libraires. Un programme éclectique mêlera la littérature, la littérature graphique et jeune public avec des auteurs confirmés et des écrivains en devenir.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 150 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 150 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 609 600 €.</p>	<p>150 000</p>	<p>609 600</p>
<p>> SAISON CIRQUE - LA CITECIRQUE</p> <p>CREAC de Bègles</p> <p>Codev ville Bègles Fiche action n° C040390088</p> <p>Demande n°2020-00023 en date du 2 juillet 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> La CitéCirque est le nom donné à tout le volet de la politique culturelle de Bègles en faveur du spectacle vivant et du cirque. Le projet s'appuie sur le Centre de rencontres et d'actions culturelles (CREAC) conventionné avec la Ville de Bègles. La CitéCirque est à la fois un équipement et un établissement culturel dont les principes et le périmètre d'intervention sont en évolution constante. Depuis des années en effet, à l'occasion de partenariats avec d'autres opérateurs et communes, la programmation circassienne du projet béglais s'installe, réside, se coorganise, se co-produit dans d'autres lieux de l'agglomération : le Théâtre des 4 Saisons à Gradignan, la M270 à Floirac, la Manufacture Atlantique à Bordeaux, le parc des Angéliques à Bordeaux entre autres. La programmation sous chapiteau met à l'honneur les arts circassiens par l'aide à la création, la diffusion de spectacles et l'accueil de compagnies des arts du cirque.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu la saison sous chapiteau du CREAC de Bègles en 2014, à hauteur 20 000 €, en 2015 à hauteur de 50 000 €, en 2016 à hauteur de 45 000 €, en 2017 à hauteur de 40 000 € et en 2018 et 2019 à hauteur de 47 500€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 531 000 €. Compte tenu du contrat de co-développement conclu avec la ville de Bègles, le soutien de la Métropole s'élèverait à un montant de 47 500€.</p>	<p>47 500</p>	<p>531 000</p>

<p>> FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE</p> <p>Musiques de nuit diffusion</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C040320118,</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190159,</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C041670129 Et Codev ville de Lormont Fiche action n°C042490156</p> <p>Demande n° 2020-00114 en date du 10 juillet 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Développé sur le territoire de la rive droite métropolitaine, sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, le festival des Hauts de Garonne valorise les espaces du Parc des coteaux à travers une série de concerts gratuits de musique du monde.</p> <p>ème La 27^{ème} édition du festival, organisée par l'association Musiques de nuit diffusion se déroulera du 4 au 13 juillet 2020 avec quatre soirées de concerts sur les quatre villes et des actions de sensibilisation (siestes musicales, projections de documentaires musicaux, workshops, rencontres...).</p> <p>La programmation accordera comme à son habitude une place prépondérante aux musiques du monde dans toute leur diversité permettant ainsi de (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole, qui a soutenu cette manifestation en 2014 pour un montant de 30 000 €, en 2015 pour un montant de 25 000 €, en 2016 pour un montant de 23 750 € et en 2017 pour un montant de 22 563 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué en 2018 et 2019, soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 178 405 €.</p>	<p>25 000</p>	<p>178 405</p>
<p>> FESTIVAL ECHAPPEE BELLE</p> <p>Le Carré-Colonnes</p> <p>Codev ville de Blanquefort Fiche action n° C040560086</p> <p>Demande n° 2020-00301 en date du 13 septembre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> ème La 28^{ème} édition du festival Échappée Belle proposera du 4 au 7 juin 2020 une semaine de parenthèses artistiques à Blanquefort, au sein de deux espaces naturels et périurbains : les parcs de Majolan et de Fongravey.</p> <p>Echappée Belle offrira au jeune public, des spectacles aux formes artistiques variées : cirque, théâtre de rue, d'objet, danse, musique... Le festival s'articulera autour d'installations et de déambulations pour redonner à l'espace public sa vocation de lieu de rencontre, de partage et d'échange.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 à hauteur de 60 000 €, en 2015 à hauteur de 50 000 €, en 2016 à hauteur de 45 000 € et en 2017 à hauteur de 40 000 €. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué en 2018 et 2019, soit 45 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 312 339 €.</p>	<p>45 000</p>	<p>312 339</p>

<p>> FESTIVAL ODP</p> <p>Union départementale des sapeurs-pompiers</p> <p>Codev ville de Talence Fiche action n° C045220109</p> <p>Demande n°2020-00323 en date du 11/12/2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival ODP, festival de musique d'envergure se déroulera du 28 au 31 mai 2020. Cette année, l'évènement favorisera la découverte de la musique par les enfants via son Festival ODP Kid's. En après-midi, le jeune public accèdera ainsi gratuitement à des concerts sur la petite scène du Festival et profitera des activités proposées au cœur du Village Festival. La manifestation sera également l'occasion de mettre en avant l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France en réalisant de la promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers et en enseignant les gestes de premiers secours aux victimes d'accident.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 40 000€ en 2018 et 2019. Elle est sollicitée cette année pour un soutien d'un montant identique de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 594 488 €.</p>	<p>40 000</p>	<p>594 488</p>
<p>> SALON DU LIVRE JEUNESSE</p> <p>Ville du Bouscat</p> <p>Codev ville du Bouscat Fiche action n° C04690049</p> <p>Demande n°2020-00347 en date du 6 décembre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> ème Le Bouscat organise la 19^{ème} édition du salon du livre jeunesse, du 6 au 11 avril 2020, sur le thème « Même pas peur ». De nombreuses activités seront proposées autour des livres, de la lecture, des sciences et de la musique : ateliers créatifs et numériques, lectures musicales, contes, expositions, ateliers de découverte de l'astronomie, planétarium... Ses principaux objectifs sont les suivants : - favoriser la rencontre du jeune public et des adolescents avec l'écrit et aborder l'écrit sous toutes ses formes - promouvoir le livre et la lecture - réunir tous les acteurs de la chaîne du livre et inciter les publics de la Ville, de la Métropole et de la région à les rencontrer - valoriser les créateurs du territoire, les maisons d'édition indépendantes de la métropole et de la région proposant des lignes éditoriales originales - proposer des animations à tous les publics et notamment aux publics éloignés du livre et de la lecture et des publics empêchés. En outre, toujours dans cette volonté d'accessibilité, 15 auteurs et illustrateurs confirmés, jeunes talents de la métropole et d'ailleurs, viendront à la rencontre des élèves dans les établissements scolaires du Bouscat. Auteurs et illustrateurs feront ainsi découvrir aux enfants leur univers, retraçant leur parcours, éveillant la curiosité, transmettant leur passion du livre.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Au Codev3 (2015, 2016 et 2017), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 10 000€ par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué en 2018 et 2019, soit 10 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 51 300 €.</p>	<p>10 000</p>	<p>51 300</p>

<p>> FESTY'ST LOUIS</p> <p>Ville de Saint-Louis-de-Montferrand</p> <p>Codev ville de Saint-Louis-de-Montferrand Fiche action n° C044340039</p> <p>Demande n°2020-00328 en date du 26 novembre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> La sixième édition de Festy'St Louis, festival art et culture, se déroulera du 4 au 6 septembre 2020. Festy'St Louis regroupe de nombreuses activités artistiques et culturelles sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand et met à l'honneur l'art et la culture. Le festival proposera au public des concerts, du théâtre, des animations de rue, des expositions de peintures, photos et métiers d'art... Cet événement intergénérationnel prévoit également un festy'kids avec ses ateliers dédiés.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Au Codev3 (2015, 2016, 2017), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 2 500€ par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué également en 2018 et 2019, soit 2 500€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 15 000€.</p>	<p>2 500</p>	<p>15 000</p>
<p>> FESTIVAL TOUTES LATITUDES</p> <p>Ville de Cenon</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190136</p> <p>Demande n°2020-00291 en date du 19 août 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Initié par la ville de Cenon en partenariat avec le Rocher de Palmer, le festival Toutes latitudes promeut la diversité représentative de Cenon, en accueillant artistes et délégations venus de pays avec lesquels la ville tisse des liens de coopération et d'amitié : Espagne, Portugal, Maroc, Turquie, Sénégal, États-Unis. Les six pays invités seront mis à l'honneur sur la scène du Rocher de palmer avec différents concerts du 2 au 6 novembre 2020 pour la 6^{ème} édition de l'événement. Toutes latitudes se développe par ailleurs autour d'échanges culturels, associatifs, en favorisant les temps de rencontres et de découvertes entre les artistes invités et les acteurs de la vie culturelle cenonnaise (médiathèque, centre culturel, Rocher de palmer...) s'investissant en amont et pendant le festival.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016 à hauteur de 5 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 54 500 €.</p>	<p>5 000</p>	<p>54 500</p>
<p>> LES ODYSSEES</p> <p>Ville d'Ambès</p> <p>Codev ville d'Ambès Fiche action n°C040040039</p> <p>Demande n°2020-00326 en date du 25 novembre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival des Odyssées est une manifestation créée en 2004, programmée fin août, autour de différentes disciplines des arts de la scène : la musique, le cirque, le théâtre, la danse... sur le site du Parc de Cantefrêne à Ambès, dans un cadre naturel exceptionnel. La ligne artistique du festival propose, autour de 4 scènes, une programmation forte mêlant artistes de renommée nationale et issus de la scène locale. Le festival est un moment festif, convivial et familial fédérant de nombreuses associations de la commune.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015 à hauteur de 10 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 107 110 €.</p>	<p>10 000</p>	<p>107 110</p>

<p>> PANORAMAS</p> <p>Ville de Lormont</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C040320120,</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190161,</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C041670131 Et Codev ville de Lormont Fiche action n°C042490158</p> <p>Demande n°2020-00317 en date du 4 novembre 2019</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis sa création, panOramas décline un programme de découverte artistique centré sur les arts numériques, la création contemporaine et les loisirs alternatifs, dans le but de faire découvrir les 400 hectares de verdure qui constituent le parc des coteaux. A chaque édition, un nouvel espace est mis à l'honneur. Pour sa 6ème édition en 2020, la biennale installera sa Nuit verte dans les parcs de Cenon, de Palmer à la Vieille Cure au mois de septembre 2020.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2010, à hauteur de 33 500 €, en 2012 à hauteur de 80 000 €, en 2014 et 2016 à hauteur de 60 000 € et en 2018 à hauteur de 60 000 €. Elle est sollicitée cette année à hauteur de 60 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 309 000 €.</p>	<p>60 000</p>	<p>309 000</p>
<p>> MELI MEL'ARTS</p> <p>Association Meli Mel'Arts</p> <p>CODEV ville de Cenon Fiche action n° C041190137</p> <p>Demande n°2020-00041 en date du 3 juillet 2019</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> L'association Méli Mél'Arts, installée à Cenon, a pour ambition d'ancrer ses actions multiformes en organisant des événements au service de la promotion de l'art, de l'artisanat d'art, des artistes et des artisans d'art. Le salon des métiers d'art Méli Mél'Arts, qui se déroulera les 5 et 6 décembre 2020, constitue pour l'association une opération d'envergure, regroupant 50 artistes, métiers d'art, artisans d'art, tous professionnels, venant de toute la région (33, 40, 64, 47) et même plus loin (16, 09), tous sélectionnés sur des critères exigeants de qualité. Le salon est une plate-forme pour la valorisation et la promotion des créations et des productions des artistes et des artisans d'art en termes d'exposition-vente et de rencontres avec de potentiels client(e)s et publics.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015 pour un montant de 2 000 € en 2015 et de 8 000 € depuis 2016 ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 8 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 15 390 €.</p>	<p>8 000</p>	<p>15 930</p>
<p>> FAB - FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DE BORDEAUX METROPOLE</p> <p>Festival des arts de Bordeaux</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630371</p> <p>CODEV ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n°C044490122</p> <p>Demande n°2020-00088 en date du 9 juillet 2019</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> Du 3 au 24 octobre 2020, le Festival international des arts de Bordeaux Métropole fera vibrer l'ensemble du territoire grâce à sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations artistiques contemporaines. Ce festival pluridisciplinaire mettra l'ouverture au cœur de sa dynamique : il a été imaginé comme un moment de vie décroissant, mixte, collaboratif et attractif, co-construit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire, il multipliera les temps forts hors les murs et les performances en salles.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016 (110 000 € en 2016, 114 650 € en 2017 et 160 000 € en 2018 et 2019) ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 160 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 058 700 €.</p>	<p>160 000</p>	<p>1 058 700</p>

<p>> FAITES DES BULLES</p> <p>Association Passage à l'art</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C040320119,</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190160,</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C041670130 Et Codev ville de Lormont Fiche action n°C042490157</p> <p>Demande n°2020-00260 en date du 17 juillet 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> L'association Passage à l'art, organisatrice de Faites des bulles, développe depuis 2019 de nouvelles actions de médiation autour du livre et de la lecture auprès de publics défavorisés ou en situation d'illettrisme (des livres à soi - projet développé à l'échelle de l'intercommunalité du Grand projet de ville). Faites des bulles est une manifestation qui se déroulera les 16 et 17 mai 2020 (+4 journées auprès des scolaires en amont) ; une exposition se déroulera en parallèle du 7 au 25 mai 2020. La manifestation vise la promotion et la valorisation de la bande dessinée et du livre jeunesse. Elle assure la production et la diffusion d'expositions et d'outils pédagogiques dans un objectif d'accès à la culture pour tous et de soutien à une économie créative en lien avec la chaîne du livre. Faites des bulles prévoit la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de publics scolaires (70 classes issues notamment des quartiers prioritaires du Grand projet de ville) et périscolaires.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2019, à hauteur de 15 200€ ; elle est également sollicitée cette année à hauteur de 15 200€, sur un budget global de 69 300 €.</p> <p>A noter que Bordeaux Métropole est également sollicitée au titre de la politique de la ville à hauteur de 7 000€. Cette demande fera l'objet d'une délibération ultérieure.</p>	<p>15 200</p>	<p>69 300</p>
<p>> FIFIB – FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM INDEPENDANT DE BORDEAUX</p> <p>Association Semer le doute</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C040630480</p> <p>Demande n°2020-00151 en date du 10 juillet 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le Festival international du film indépendant de Bordeaux, dit FIFIB, défend l'exigence et la popularité du cinéma indépendant mondial. Il a vocation à rendre compte de toutes les formes d'indépendances. Parfois décalé voire étrange, mais aussi drôle, romantique ou engagé, à l'image des films indépendants, le FIFIB poursuit son objectif de promotion de l'indépendance d'esprit, et de la liberté de création et d'innovation. Il se déroulera sur 7 jours, début octobre 2020.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 (30 000 € en 2014, 28 000 € en 2015, 26 600 € en 2016, 25 000 € en 2017 et 26 000 € en 2018 et 2019) ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 502 560 €. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 26 000 €, conformément au contrat de coopération de développement 4^{ème} génération voté, charge à l'association de trouver les ressources nécessaires afin d'équilibrer son budget.</p>	<p>26 000</p>	<p>502 560</p>

<p>> FESTIVAL RELACHE</p> <p>Association de Défense de musique alternative en Aquitaine</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C040630481</p> <p>Demande n°2020-00315 en date du 23 octobre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Relâche propose de fin mai à septembre 2020, l'organisation de concerts, bals et après-midi autour de la musique soul et blues dans l'espace public. Les objectifs sont multiples : - soutenir des groupes émergents, - insérer socialement et/ou professionnellement l'équipe et ses artistes, - sensibiliser les jeunes aux musiques actuelles et leurs enjeux.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient ce projet depuis 2015 dans le cadre de l'Été métropolitain (35 000 € en 2015 et 2016, 40 000 € en 2017), puis dans le cadre des contrats de co-développement et de l'Été métropolitain en 2019, réparti comme suit : 15 000 € dans le cadre des Codev4 et 20 000 € complémentaires dans le cadre de l'Été métropolitain. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 375 000 €.</p>	<p>15 000</p>	<p>375 000</p>
<p>> MEDEVIALES BOULIAC</p> <p>Association Amanieu de Bouliac</p> <p>Codev ville de Bouliac Fiche action n° C040650032</p> <p>Demande n°2020-00117 en date du 10 juillet 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 1999, les Médiévales représentent un événement majeur ayant pour objectif de permettre au public de découvrir les réalités du Moyen-Âge de manière interactive par le biais de la musique, des outils, des costumes, de la gastronomie, des spectacles vivants, des ateliers, des initiations et des démonstrations. Tout est mis en place pour que le public s'intéresse à cette période et s'en imprègne, avec la complicité de compagnies d'animation choisies pour leur qualité et la diversité de leurs prestations. La manifestation se déroulera les 12 et 13 septembre 2020.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 6 500 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 6 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 54 000 €.</p>	<p>6 500</p>	<p>54 000</p>
<p>> FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE</p> <p>Association Festival du film d'histoire</p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n°C043180113</p> <p>Demande n°2020-00050 en date du 5 juillet 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 1990, le festival du film d'histoire propose de marier Histoire, cinéma et audiovisuel pour une meilleure compréhension de notre présent. Autour du thème de l'année, le Festival international du film d'histoire propose une programmation foisonnante, une quarantaine de débats et rencontres avec des invités de renom ainsi qu'une sélection cinématographique de plus d'une centaine de films : œuvres de patrimoine, classiques, films rares ou inédits, avant-premières, fictions et documentaires.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 à hauteur de 60 000 €, en 2015 à hauteur de 52 000 €, en 2016 à hauteur de 49 150 € et en 2017 à hauteur de 46 443 €. Depuis 2018, elle la soutient à hauteur de 50 000€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 570 000 €.</p>	<p>50 000</p>	<p>570 000</p>

<p>> LE HAILLAN CHANTE</p> <p>Mairie du Haillan</p> <p>CODEV ville du Haillan Fiche action n° C042000078</p> <p>Demande n°2019-00327 en date du 26 novembre 2019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> La ville du Haillan a fait de la chanson un axe majeur de sa politique culturelle. Avec Le Haillan Chanté, qu'elle organise depuis 10 ans, elle propose une programmation éclectique (création, artistes confirmés, locaux, nationaux) et permet la découverte de nombreux talents. Dans cet objectif de découverte et de soutien aux artistes, cette édition mettra en place un tremplin chanson à l'Entrepôt en amont du festival. Cette manifestation se déroulera sur 4 jours, à partir du 2 juin 2020.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015, 2016 et 2017, 2018 et 2019 à hauteur de 7 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 7 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 90 200 €.</p>	<p>7 500</p>	<p>90 200</p>
---	---	---------------------	----------------------

<p>Nombre d'opérateurs :</p> <p>20</p>	<p>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</p> <p>713 200 €</p>
--	---

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de codéveloppements 2018-2020,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent d'une part de la catégorie « évènement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 et d'autre part des contrats de co-développement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1: d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, articles 65748, 657382 et 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JANVIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel HERITIE</p>
---	--